

[Texte]

tions have been the subject of evaluation at both the political, the ministerial level, and at the official level.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Alexander. Unfortunately your five minutes are up.

Mr. Alexander: I shall not argue with you, sir. We must be fair.

The Vice-Chairman: Mr. Marceau.

M. Marceau: Merci, monsieur le président.

Monsieur le Ministre, une déclaration récente d'un ministre québécois indiquait en l'occurrence que les gens de plus de 65 ans auraient leurs médicaments gratuits. Est-ce un programme conjoint ou une initiative qui relève uniquement du Québec?

• 1700

M. Lalonde: C'est une initiative qui relève uniquement de la province. Ce n'est pas la première province à le faire, il y a plusieurs autres provinces qui ont un programme analogue. Cependant il arrivera des cas où ces personnes-là tomberont sous le coup de la Loi d'assistance sociale, dans ce sens qu'elles ont des besoins supérieurs aux sommes prévues par la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. En conséquence, elles feront une demande pour obtenir de l'aide supplémentaire en vertu de la Loi sur l'assistance sociale. Dans un cas comme celui-là, nous partagerions avec la province l'aide sociale qui pourrait être versée à une personne âgée de 65 ans et plus au-delà des sommes qu'elle reçoit en vertu de la Loi sur la sécurité de vieillesse et du Régime de supplément de revenu garanti. Le nombre de ces personnes là est quand même assez limité.

M. Marceau: Alors, actuellement c'est un programme subventionné uniquement par les provinces.

M. Lalonde: Vous pourriez dire presque uniquement subventionné par les provinces.

M. Marceau: Monsieur le ministre, qu'arrive-t-il au sujet du programme Nouveaux horizons? Vous savez qu'il est excellent. Maintenant vous aviez une coutume de ne donner en fait qu'une ou deux subventions aux groupes qui se formaient. Je présume qu'à un certain moment ce quota sera atteint. Avez-vous d'autres initiatives en vue quant à Nouveaux horizons; autrement dit en faveur des gens qui ont profité d'une ou deux subventions et qui auraient encore des besoins à titre de personnes âgées? Le programme est-il appelé à conserver sa forme actuelle ou y envisagez-vous des modifications?

M. Lalonde: Le programme est appelé à demeurer dans sa forme actuelle. Nous n'entrevoions pas de changements substantiels dans la politique générale de ce programme. Mais une fois qu'un projet, par exemple, a cessé d'être subventionné durant un, deux ou trois ans, on peut faire une nouvelle demande en le présentant comme un nouveau projet, et il peut être considéré. Il n'est donc pas dit que des projets qui auront reçu des subventions durant deux ans, par exemple, ne peuvent pas être présentés quelques années plus tard comme nouveaux projets. Maintenant, je vous rappelle encore une fois que l'objectif demeure surtout de permettre à ces organismes ou à ces groupes-là de se mettre en marche. Nous espérons qu'après

[Interprétation]

évaluation au niveau ministériel et au niveau des hauts fonctionnaires.

Le vice-président: Merci, monsieur Alexander. Votre temps est écoulé.

M. Alexander: Je ne veux pas le contester, monsieur. Il faut être juste.

Le vice-président: Monsieur Marceau.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Minister, a minister of the Quebec Government recently stated that people over 65 would have free medicine. Is this a joint program or was the initiative taken solely by Quebec?

Mr. Lalonde: This is an initiative taken by Quebec. It is not the first province to take this step; several other provinces have similar programs. However, in certain cases, people whose needs are in excess of the sums provided by the old age security and the guaranteed income supplement will be able to apply for additional aid under the Canada Assistance Plan. In these circumstances, we would share with the province the social assistance paid to a person 65 or over in excess of the amount received under the Old Age Security Act and the Guaranteed Income Supplement Plan. This involves a fairly small number of people.

Mr. Marceau: Then at the present time this program is subsidized solely by the provinces.

Mr. Lalonde: You could say that it is almost entirely subsidized by the provinces.

Mr. Marceau: Mr. Minister, what is happening to the New Horizons Program? It is an excellent program. It is your custom to give only one or two grants to groups which are being formed. I suppose that your quota will soon be met. Do you have any new proposals relating to New Horizons? Will you have anything to offer to people who have already received one or two grants and still have some requirements? Is the program going to remain in its present form or do you expect to modify it?

Mr. Lalonde: The program is destined to remain in its present form. We do not foresee any substantial changes in the general policy concerning this program. But once a project has stopped being subsidized for one, two or three years, it is always possible to make a new application as a new project and consideration will be given to this proposal. There is no stipulation that projects which have been subsidized for two years cannot be presented again a few years later as new projects. But I would like to remind you that the main objective is to allow such groups to get off to a good start. We hope that once we have covered the most important installation and equipment costs, then they will be able to finance